



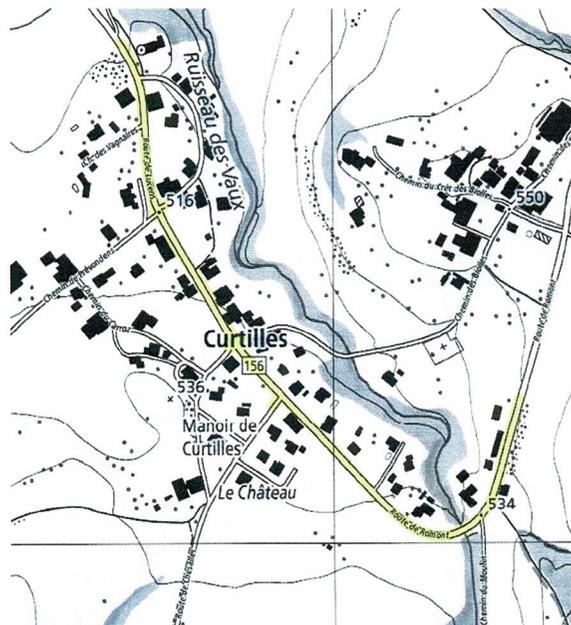
Commune de Curtilles

Municipalité

Préavis no 2022-02

au Conseil général du 05 mai 2022

**Etude de réfection et d'aménagement de la
route cantonale 618-B-P**



Curtilles, le 29.03.2022

Table des matières

Introduction et opportunités	page 2
Sécurité dans le village et arrêts des bus des TP	page 3
Cadre de l'étude	page 4
Prestations de l'étude	page 5
Planning envisagé pour cette étude	page 5
Coûts et financement	page 5
Conclusion	page 6

Introduction et opportunités :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité l'a évoqué à plusieurs reprises et elle l'a mentionné dans le Préavis 2021-07 du 09.12.2021 qui avait comme objet le plafond d'endettement de la législature 2021-2026 : la réfection et l'aménagement de la route cantonale qui traverse notre localité est un projet qui ne peut plus être repoussé.

En préparation de ce présent Préavis, la Municipalité a mandaté le laboratoire routier Ertec SA qui avait déjà effectué une étude préliminaire similaire pour la commune il y 8 ans, en 2014, afin de disposer d'une expertise actualisée qui permette de connaître l'état de la route cantonale principale et de sa superstructure.

Les résultats de cette étude ont permis à la fois de mesurer des dégradations significatives de la route et de définir les travaux de rénovation à réaliser pour renouveler la durée de vie de la chaussée pour environ 20 ans.

Il en ressort également que le report de ces travaux d'entretien engendrerait un accroissement des dégradations constatées et, par conséquent, des coûts de remise en état beaucoup plus importants.

Par ailleurs, la DGMR a avancé dans la réalisation du projet de réfection de la route cantonale entre Lucens et Curtilles comprenant des aménagements intégrés pour piétons et vélos. Ces travaux sont prévus pour 2023. Cela signifie une opportunité pour Curtilles d'aligner son projet à ces travaux afin de profiter d'une synergie des chantiers.

La commune de Lucens va également saisir l'opportunité pour reprendre complètement cette même route depuis la gare à la hauteur du passage à niveau, jusqu'à au point de jonction avec les travaux prévus par la DGMR.

Un seul chantier pourrait ainsi réaliser trois projets pour finalement, si tout se déroule comme projeté, avoir une route neuve de l'entrée de Curtilles coté Romont jusqu'à la gare de Lucens.

Sécurité dans le village et arrêts des bus des TP

Une campagne de mesures de la vitesse des véhicules dans le village, réalisée en 2020 par la DGMR, a montré que la limite de 50 km/h était très souvent dépassée.

C'est particulièrement marqué sur le tronçon situé en amont du Chemin du Moulin où 15 % des véhicules roulent à plus de 68 km/h ! Toutefois, le dépassement des 50 km/h est encore important sur le tronçon en amont du carrefour de la Route de Chesalles.

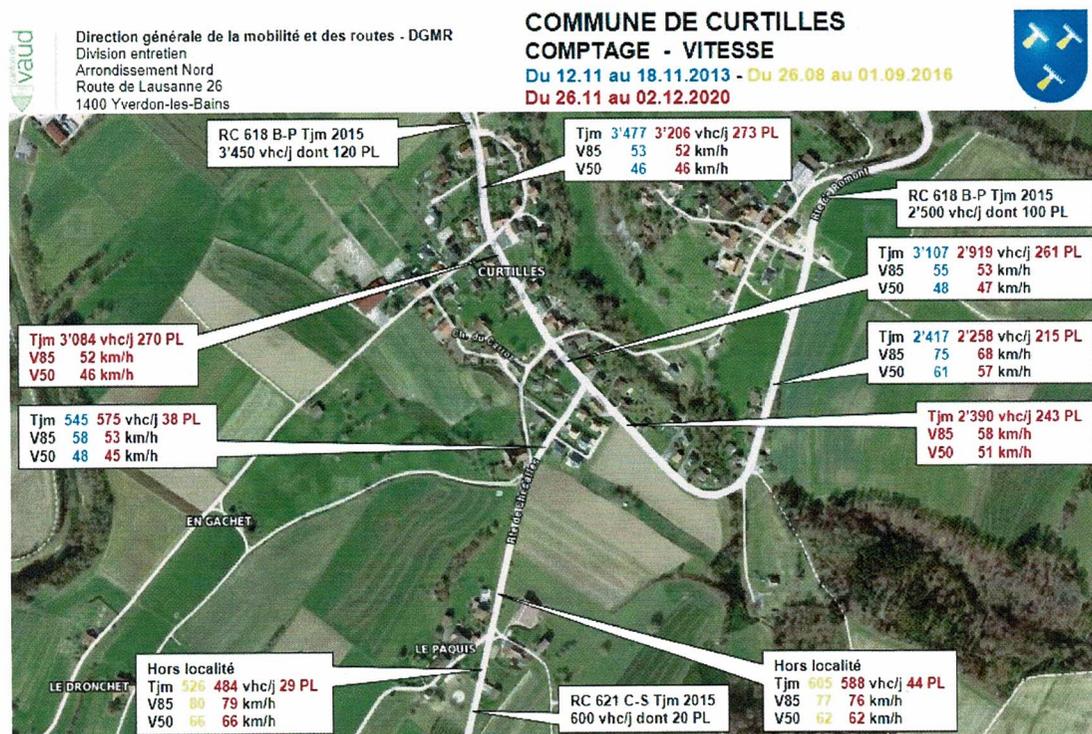
La valeur des dépassements diminue dans le centre du village, mais cela concerne encore environ 15 % des véhicules. Malgré la pose régulière de radars, ce problème demeure et la Municipalité souhaite que des propositions de modération de la vitesse lui soient soumises dans le cadre de cette étude.

D'autres points d'amélioration de la sécurité ont été identifiés et ils doivent trouver place dans ce projet. Ils se rapportent notamment aux traversées de la route par les piétons et à la circulation des cyclistes.

La sécurité des enfants du village qui utilisent les transports publics pour se rendre à l'école pose également problème, notamment en ce qui concerne l'emplacement de l'arrêt de bus situé devant le garage Schäppi.

Le déplacement des arrêts-bus pour en augmenter la sécurité et permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la construction d'abribus et de places de stationnement pour vélos, à proximité, doivent également être étudiés.

La faisabilité de création de voies cyclables sur tout le tracé doit également être examinée.



Département des infrastructures et des ressources humaines - DIRH
 www.vd.ch - T 41 24 557 65 65
 www.vd.ch/dgmr - www.vd.ch/routes - info.dgmr-nord@vd.ch
 © AD_Energie/Infra/10 Squares Admin / Sources/Infra/4_Note/12_Presentation_communes/Curtilles/24_PLA_Curtilles_Comptages 2020.doc

Cadre de l'étude :

En vue de ce qui précède l'étude porte sur les objets suivants :

1. Les aménagements routiers (portes d'entrée de localité, ouvrage de modération du trafic - éventuellement zone 30 - signalisation supplémentaire)
2. Les aménagements pour les piétons (passages pour piétons, aides à la traversée, éclairage)
3. Les arrêts-bus (emplacements, accessibilité)
4. Les aménagements pour les cyclistes (voies cyclables en corrélation avec le projet de la DGMR, place de stationnement près des arrêts-bus)
5. Les canalisations et conduites (état, compléments)
6. Réfection de l'ensemble du revêtement surfacique
7. La structure routière (intégration des données Ertec SA et de l'étude sur le bruit réalisée pas le canton)



La longueur du tronçon de route cantonale concernée est de 1'040 m, soit environ 10'000 m² de surface à rénover (trottoirs + chaussée). Cet ouvrage étant sur une RC, il peut faire l'objet d'une participation de la DGMR au titre de subventionnement des traversées de localité.

Prestations de l'étude :

1. Conception avant-projet (séances, relevé, passage caméra, étude arrêts de bus, étude de modération du trafic, présentation)
2. Projet d'ouvrage (séances avec voyer, établissement du projet, adaptations, corrections)
3. Procédure d'autorisation (dossier d'examen préalable au canton, dossier de mise à l'enquête)
4. Appel d'offre (établissement de dossier de soumission, analyse des offres et proposition d'adjudication)
5. Suivi du projet (analyse des documents, séances, dossier de demande de subventions.

Planning envisagé pour cette étude :

1. Autorisation du crédit d'étude par le Conseil général : séance du 5 mai 2022
2. Phases 1 et 2 des prestations de l'étude : jusqu'en septembre 2022
3. Phase 3 des prestations d'étude : jusqu'en novembre 2022
4. Phases 4 et 5 des prestations d'étude : jusqu'en décembre 2022
5. Demande de crédit de réalisation au Conseil général : février 2023
6. Début des travaux : printemps 2023 (en phase avec les travaux de la DGMR)

Coûts et financement :

En cas de réalisation, les études sont subventionnées et une part des montants de l'étude pourra ainsi trouver une rétrocession lors du décompte final à l'issu des travaux.

Trois bureaux d'ingénieurs et géomètres ont été sollicités par la Municipalité pour un devis de réalisation de cette étude.

En cas d'acceptation du présent Préavis par le Conseil Général de Curtilles, la Municipalité portera son choix sur le même bureau qui était impliqué dans l'étude du tronçon qui sera réalisée par la DGMR et c'est également ce bureau qui réalisera l'étude du tronçon situé sur la commune de Lucens.

L'assurance d'une bonne synergie de départ sera ainsi donnée.

La dépense totale de cette étude sera prélevée du fonds « Travaux futurs »

Conclusion :

Au vue de l'état actuel de la route cantonale en traversée du village il n'est plus possible de repousser ces travaux de réfection.

L'opportunité d'une synergie avec le chantier de la DGMR et de celui de la commune de Lucens est à saisir et dans ce cadre c'est le dernier moment pour effectuer cette étude de réalisation.

La sécurité des élèves aux arrêts-bus et celle des autres usagers de la route, piétons et cyclistes doit être améliorée.

Les vitesses des véhicules en transit de Curtilles doivent être modérées.

Cette étude a comme objectif de présenter les aménagements et solutions les plus efficaces pour corriger ces problèmes.

LE CONSEIL GENERAL DE CURTILLES

Vu le préavis municipal 2022-02, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet,

Décide :

1. D'autoriser formellement la Municipalité de Curtilles à mandater un bureau d'ingénieurs pour constituer l'étude de réfection et d'aménagement de la route cantonale 618-B-P.
2. D'accorder à cet effet un crédit d'étude de maximum CHF 35'000.- TTC.
3. Prend acte que la dépense totale sera prélevée du fonds « Travaux futurs »

Municipal responsable : Diego Falk

Approuvé en séance de Municipalité du 29.03.2022

Au nom de la Municipalité

le Vice-syndic



Diego Falk



la Secrétaire



Doris Agazzi